

Conseil Municipal du Mardi 14 mai 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/027

Date de la convocation : 07 mai 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 4

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Marie-Pierre PADULAZZI procuration à Odile BREANT, François NICOLAS procuration à Claude HAMEL, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Sylvie LAROCHE, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE BBI – APPROBATION CONVENTION 2024

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans une subvention de 39 270 € à l'école de musique BBI pour son fonctionnement et la participation à l'enseignement musical des Isneauvillais.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle complémentaire cette année de 1 908 €.

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et l'Ecole de Musique BBI,

Après lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, décide par :

21 VOTE POUR

0 VOTE CONTRE

0 ABSTENTION

Laurent MARCHESI, Sophie PAIN et Isabelle GUGUMUS intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote.

- d'approuver cette convention
- d'autoriser Madame la Maire à signer celle-ci
- de verser un montant de 41 178 € prélevé sur l'article 65748 du Budget primitif 2024

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Pierre-Alain HIRSCH



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 22 mai 2024
Affichage : 22 mai 2024